



Pièces à Fournir pour Demande de

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Uniquement sur rendez-vous 02.33.76.55.81

Lundi au vendredi 09h à 12h 14h à 17h

I. Personnes Majeures

- **Formulaire CERFA 12100*02** Demande de passeport à remplir en NOIR et en MAJUSCULE

- **Carte d'identité**

- Si vous ne possédez pas de carte d'identité une copie intégrale de moins de 3 mois de votre acte de naissance à demander à la mairie de votre lieu de naissance et un document officiel avec photo permettant de justifier de votre identité (ex : permis de conduire)

- **Justificatif de domicile ORIGINAL** de moins de 1 an à votre nom et adresse (Avis d'imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer, France télécom, facture EDF...)

- Si vous ne possédez pas de justificatif de domicile à votre nom, fournir un justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'hébergeant, accompagné de sa pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur

- **1 photo d'identité** de moins de 6 mois, conforme aux normes, non découpée

- **86€ de timbres fiscaux** (achat sur le site internet : impot.gouv ou en bureau de tabac)

- Si ce n'est pas la première demande, restituer le précédent passeport

- Prise des empreintes sur la borne en mairie à la réalisation du dossier et à la remise du passeport

II. Personnes Mineures

- **Formulaire CERFA 12100*02** Demande de passeport à remplir en NOIR et en MAJUSCULE

- **Carte d'identité** ou copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance de l'enfant à demander à la mairie du lieu de naissance

- **Carte d'identité** du parent qui signe l'autorisation parentale sur le formulaire de demande

- En cas de séparation des parents : jugement complet + autorisation du 2^{ème} parent + photocopie de la carte d'identité du 2^{ème} parent

- **Justificatif de domicile ORIGINAL** de moins de 1 an au nom du parent

- en cas de divorce et de garde alternée, apporter un justificatif pour chaque adresse

- **1 photo d'identité** de moins de 6 mois, conforme aux normes, non découpée

- **timbres fiscaux** (achat sur le site internet : impot.gouv ou en bureau de tabac)

- Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17€
- Pour les mineurs de 15 et plus : 42€

- Si ce n'est pas la première demande, restituer le précédent passeport

- Prise des empreintes pour les enfants de plus de 12 ans sur la borne en mairie à la réalisation du dossier et à la remise du passeport.